



*CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE
LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE*

*MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN
STATES BORDERING THE ATLANTIC OCEAN*

RAPPORT DE LA REUNION PREPARATOIRE DE LA 65^{ème} SESSION DE LA COMMISSION BALEINIÈRE INTERNATIONALE, EL JADIDA (MAROC) 4-5 JUILLET 2014

- 1- La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), a organisé les 4 et 5 juillet 2014 à El Jadida (Royaume du Maroc), une réunion préparatoire de la 65^{ème} session ordinaire de la Commission Baleinière Internationale (CBI).
- 2- Les représentants des Etats membres de la COMHAFAT (Angola, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Togo, Sénégal, Ghana, Gabon, Congo, Gambie, Guinée, Maroc) et le Mali, ont pris part à cette réunion.
- 3- Les représentants du Japon, de l'IWMC, du REPAO ainsi que le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT y ont également pris part.

La liste des participants et l'ordre du jour sont annexés au présent rapport.

- 4- La présidence de la réunion préparatoire a été confiée au Ghana, président en exercice de la COMHAFAT.
- 5- La cérémonie d'ouverture des travaux de cette réunion a été marquée par quatre interventions.
- 6- Monsieur Samuel QUAATEY, le président a souligné dans son mot de bienvenue, l'importance de cette réunion et a souhaité que la COMHAFAT joue pleinement son rôle de coordination et d'harmonisation des positions des Etats membres. Pour finir, il a remercié le Royaume du Maroc pour son appui constant, ainsi que le Secrétariat Exécutif et le Japon pour les efforts déployés pour la tenue de cette réunion.
- 7- Monsieur Yassine EL AROUSSI, le représentant du Royaume du Maroc a souhaité la bienvenue aux participants à cette réunion qui s'inscrit dans le cadre

des missions de la COMHAFAT visant le renforcement des capacités de ses Etats membres et souhaité pleine réussite aux travaux de cette rencontre.

- 8- Monsieur Abdelouahed BENABBOU, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a, dans son allocution, remercié les participants pour avoir répondu à l'invitation de prendre part à cette rencontre sous le thème de « La contribution des pêches à la sécurité alimentaire ». Il a estimé que le droit à l'alimentation qui est un droit humain demeure encore non garanti et ce, en dépit de l'abondance des ressources marines d'où la nécessité d'instaurer une gestion responsable et une exploitation durable pour satisfaire les besoins des populations et, partant, trouver un équilibre entre le droit à l'alimentation et la durabilité des ressources. Il a enfin remercié les Gouvernements du Royaume du Maroc et du Japon pour leur appui et souhaité plein succès aux travaux de cette réunion.
- 9- Monsieur Youssouf SANOGO, le représentant du Mali, a exprimé sa satisfaction de participer à cette réunion qui constitue une occasion pour renforcer les positions du groupe COMHAFAT. Le Mali est intéressé par la question de l'utilisation durable des ressources halieutiques et souhaite participer pleinement à ce débat.
- 10- Monsieur Joji MORISHITA, le représentant du Japon s'est félicité de la participation à cette réunion et remercié le Gouvernement du Maroc pour avoir abrité cette rencontre. Il a par ailleurs remercié le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT pour la bonne préparation et organisation de cette réunion. Il a fait un bref exposé sur la problématique de l'utilisation durable des ressources marines et de la sécurité alimentaire et sur les enjeux de la prochaine session de la CBI. Il a, enfin, exprimé son engagement à soutenir davantage les initiatives prises par la COMHAFAT à ce sujet.
- 11- L'ordre du jour proposé a été adopté avec un amendement du programme par le Japon qui a proposé d'y inscrire la communication sur l'arrêt de la CIJ au sujet et le programme japonais de la chasse à la baleine dans l'antarctique (JARPAII) thème qui sera un des points de discussion de la 65^{ème} session de la CBI.
- 12- La République du Togo et la Gambie ont été désignées rapporteurs de la présente réunion.
- 13- Un exposé d'ouverture intitulé « Les pêcheries durables pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone COMHAFAT » a été présenté. Il a

démontré l'importance des produits halieutiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et la faible intégration du secteur des pêches dans les politiques et stratégies de développement. Il a mis l'accent sur la gouvernance dans le secteur des pêches en tant qu'instrument d'amélioration des stratégies de sécurité alimentaire et de nutrition.

14- Il a mis également en exergue le droit à l'alimentation et la nécessité pour les Etats de disposer souverainement des ressources halieutiques dans leur ZEE dans le respect de leur durabilité.

15- A l'issue de la présentation relative aux cinq objectifs stratégiques de la FAO pour éradiquer la faim et la pauvreté dans le monde. La réunion a pu constater :

- L'importance de ces objectifs et l'obligation pour tous les Etats d'y concourir
- Les participants sont d'accord qu'il n'y a pas de difficulté à concilier les objectifs de la FAO avec le mandat de la CBI, notant cependant que l'harmonisation semble difficile au niveau des processus décisionnels.

16- Dans ce sens, la réunion a convenu d'élaborer une résolution qui soutient les objectifs stratégiques de la FAO (en annexe), à soumettre à la 65^{ème} session de la CBI, et qui sera endossée par certains Etats membres de la COMHAFAT.

La résolution sera présentée avant le 14 juillet 2014 au Secrétariat de la CBI, par le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Mali, au nom de la COMHAFAT sous réserve de son adoption finale par la 9^{ème} session de la Conférence des Ministres de la COMHAFAT.

17- De surcroît, la réunion recommande de solliciter le parrainage de la résolution par d'autres membres de la CBI.

18- La réunion a écouté un exposé détaillé fourni par le représentant du Japon sur la portée et les conséquences de l'arrêt de la Cour Internationale de Justice (CIJ) sur le Programme du Japon portant sur la recherche scientifique sur la chasse dans l'Océan Antarctique (JARPAII). La CIJ, sur la base de ses doutes relatifs au calcul de la taille de l'échantillon de JARPAII entre autres raisons, a jugé que JARPAII est en dehors du champ d'application de l'Article VIII de la Convention internationale pour la Réglementation de la Chasse à la Baleine (CIRCB) qui définit un permis spécial pour la chasse scientifique. Le Japon a toutefois expliqué que la décision de la CIJ comprend plusieurs points d'accord avec les positions du Japon, y compris l'utilisation durable des stocks de

baleines, un objectif confirmé de la CIRCB. Un bon nombre de questions ont permis au représentant du Japon de clarifier davantage les positions du Japon.

19- La réunion a pris connaissance des points à l'ordre du jour de la 65^{ème} session de la CBI et a échangé sur les points d'intérêt pour les Etats membres de la COMHAFAT :

- a. La chasse des baleines pour la subsistance des aborigènes
La Réunion recommande le soutien de la requête pour l'obtention d'un quota supplémentaire pour la baleine à bosse.
- b. Les sanctuaires
La réunion recommande de s'opposer à la proposition de l'établissement d'un sanctuaire dans l'atlantique sud.
- c. La chasse baleinière artisanale de subsistance
La réunion recommande le soutien de la proposition d'un amendement à l'Annexe pour l'octroi de 17 petits rorquals au titre de la chasse baleinière artisanale de subsistance.
- d. Les licences pour la recherche scientifique
La réunion recommande d'appuyer l'octroi de permis pour le prélèvement à titre scientifique sur la base de l'Article 8 de CIRCB.
- e. Finance et administration
La réunion recommande de demander à la CBI d'accélérer le processus visant à faciliter la participation des délégations en voie de développement.
La réunion recommande aux pays membres de la COMHAFAT de régulariser dans les meilleurs délais leur contribution afin de maintenir ou récupérer leur droit de vote.
- f. Election du Président et du vice –président
La réunion recommande de soutenir la candidature du Japon au poste de Vice- président.

20- Des informations d'ordre logistique ont été fournies à l'ensemble des participants au sujet de leur prochaine participation à la CBI65.

21- Le présent rapport a été adopté à l'unanimité.

Fait à El Jadida, le 05 juillet 2014 à 19h45

Annexe 1




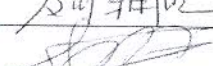


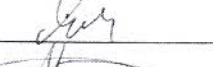


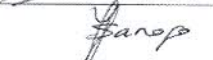

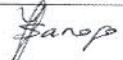


SECRETARIAT EXECUTIF

Réunion préparatoire de la 65ème session de la Commission Baleinière
Internationale

El Jadida, 04/05 juillet 2014

Pays/Organisme	Nom et prénom	Emargement
Angola	Mr Dielobaka Ndombele	<i>Dielobaka Ndombele</i>
Cameroun	Dr Emma BELAL	<i>[Signature]</i>
Côte d'Ivoire	Mr Kouakou-Phieny DENIS	<i>[Signature]</i>
Congo	Mr Benoît Claude ATSANGO	<i>[Signature]</i>
Gambie	Mr Matarr BAH	<i>[Signature]</i>
Guinée	Mr Amadou Teliwel DIALLO	<i>[Signature]</i>
	Dr Kamal-Deen ALI	<i>[Signature]</i>
Ghana	Mr Samuel Nii Kpakpa QUAATEY	<i>[Signature]</i>
Gabon	Mr Yves Amand EMANE	<i>[Signature]</i>
Sénégal	Mr Mamadou SEYE	<i>[Signature]</i>
Maroc	Mr Mohamed Yassine EL AROUSSI	<i>[Signature]</i>
Mauritanie	Mme Azza CHEIKH JIDDOU	<i>[Signature]</i>
Togo	Mr Domtani ALI	<i>[Signature]</i>
Japon	Mr JOJI MORISHITA	<i>[Signature]</i>
Japon	Mr NAOHITO OKAZOE	<i>[Signature]</i>
Japon	Mr TAKESHI KODO	<i>[Signature]</i>

Japon	Mr YOSHIHIRO TAKAGI	
Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT	Mr Abdelouahed BENABBOU	
	Mr Mohamed HADDAD	
	Mr Abdennaji LAAMRICH	
	Mr OIKAWA Masaki	
	Mr Mohamed SADIKI	
	Mme ASSARA Hayat	
	Mme CHOUKRANI Karima	
	Mr ALI BOUALI	
	Mlle El ALAOUI Abla	
	IWMC	Mr Eugène Lapointe
Mme Hélène Lapointe		
Mali	Mr Youssef SANOGO	



CA 2014 Doc 01

Réunion préparatoire de la 65ème session de la Commission Baleinière Internationale

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Thème de la session: CONTRIBUTION DES PECHES A LA SECURITE ALIMENTAIRE
Président: République du Ghana

JOUR 1 - 4 Juillet
Jour 1: Collecte d'informations

Session I

09:00-10:30: Cérémonie d'ouverture

- Allocutions officielles (à déterminer)
- Adoption de l'ordre du jour
- Aperçu de la session (E. Lapointe, président IWMC)

CA 2014 Doc 01
AC 2014 Doc 02

Session II

10:30-12:30: Présentation des éléments-clés

- Présentation : Les Pêcheries durables pour la Sécurité Alimentaire et nutritionnelle dans la zone COMHAFAT.

Gora)

PowerPoint (Mr Papa

- Questions et discussion

12:30-13:30: Pause-déjeuner

Session III

13h30-15h00: Difficultés / Obstacles à la réalisation des objectifs stratégiques de la FAO:

Décisions des instances internationales:

- Décisions de la CBI en contradiction avec les objectifs stratégiques de la FAO
PowerPoint

- Décisions de la CITES dans le déni des objectifs stratégiques de la FAO **PowerPoint**

Autres éléments contradictoires:

- Le conflit entre les rôles de "production" dans la pêche et de la "protection" de l'environnement;
PowerPoint
- La notion de l'écologie "excessive"
- Commentaires et discussion (E. Lapointe)

15:00 – 15:15: Pause

Session IV

15:15-17:00 : Deux Groupes de travail

- Chaque Groupe doit répondre à deux questions fondamentales (90 minutes)

Question I:

"Est-il possible de concilier les objectifs stratégiques de la FAO avec le mandat et le processus de prise de décision de la Commission Baleinière Internationale?"

Question II:

"Selon la réponse, quel rôle peut jouer la COMHAFAT dans l'éradication de la faim en Afrique de l'Ouest?"

- Rapport et recommandations du Groupe de travail (30 minutes)

JOUR 2-5 Juillet
Jour II: Prendre les mesures nécessaires

Session V

09:00-10:00: Développer le mécanisme principal pour soutenir les objectifs stratégiques de la FAO:

- Présentation du concept de la position commune (pour rester en conformité avec le statut de la COMHAFAT) soutenant les objectifs stratégiques de la FAO (E. Lapointe) **AC 2014 Doc 03**
- Tour de table: points de vue
- Discussions et approbation du document introduisant la position du Groupe

Session VI

10:00-11:30: Résolution(s) qui sera (ont) présentée(s) à la CBI 65 sur “le soutien des objectifs stratégiques de la FAO”:

- Identifier les éléments spécifiques de l'ordre du jour de la CBI, qui portent un impact sur les objectifs stratégiques de la FAO (positifs ou négatifs);
- Discussion d'une résolution de «principe» à présenter à la CBI par le Groupe de la COMHAFAT; **AC 2014 Doc 04**
- Approbation de la résolution.

11: 30-12:30: (Contexte et points de discussion de la 65ème session de la CBI) (Mr Morishita)

12: 30-13:30: Déjeuner

Session VII

13:30-15:00: Autres décisions que le Groupe COMHAFAT pourrait prendre lors de la CBI 65:

- Les questions spécifiques présentant un intérêt pour la COMHAFAT à la CBI (qui devraient être présentées quand l'ordre du jour de la CBI sera connu);
- Promotion d'un Sommet Mondial sur la Production Alimentaire et Elimination de la Pauvreté à l'automne 2015; **AC 2014 Inf 03**

- Le concept d'une "Commission des Médias", connue sous le nom de "Wildlife Awareness and Knowledge Exchange Network» (WAKEN). **AC 2014 Inf 04**

15: 00-15:15: Pause

Session VIII

15h15-16h45: Questions substantielles:

- Adoption de la résolution finale
- Allocution des membres
- Evaluation de l'atelier

Session IX

16h45-17h30: Questions logistiques (COMHAFAT)

- Paiement des cotisations des parties contractantes à la CBI;
- Conditions de participation à la CBI 65:(Billets d'avion, hôtel et indemnités journalières);
- questions de visa;
- délégations des pouvoirs;
- Divers
- Conclusion

Annexe 3

RESOLUTION RELATIVE A LA SECURITE ALIMENTAIRE

Soumise par le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Mali

- **Attendu que** l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) des Nations Unies a été créée le 16 Octobre 1945 pour vaincre la faim et compte 194 pays membres, deux membres associés et une organisation membre;
- **Attendu que** la Commission Baleinière Internationale a été fondée en 1948 et compte 88 Etats Membres;
- **Attendu que** les Nations-Unies estiment que la population mondiale devrait passer de 7,2 milliards aujourd'hui à 9,6 milliards en 2050;
- **Attendu que** la FAO estime que 842 millions de personnes souffrent de faim chronique;
- **Attendu que** le Département Pêches et Aquaculture de la FAO des Nations-Unies a comme vision: *«Un monde dans lequel l'utilisation responsable et durable des ressources halieutiques et de l'aquaculture contribue de manière significative au bien-être, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté humaine. »*
- **Attendu que** le Département Pêches et Aquaculture de la FAO des Nations-Unies a pour mission de : *« Renforcer la gouvernance mondiale et les capacités techniques et de gestion des membres et de mener à un consensus vers l'amélioration de la conservation et de l'utilisation des ressources aquatiques. »*
- **Rappelant** que la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine (CIRCB) reconnaît dans son préambule, *«qu'il est dans l'intérêt commun de parvenir aussi rapidement que possible à un niveau optimal de stocks de baleines sans causer de détresse économique et nutritionnelle généralisée»;*
- **Constatant** que la FAO des Nations-Unies a établi cinq objectifs stratégiques, à savoir:
 - Aider à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition;
 - Rendre l'agriculture, la sylviculture et la pêche plus productives et durables;
 - Réduire la pauvreté rurale;
 - Permettre à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces de voir le jour ;
 - Augmenter la résilience des moyens de subsistance aux catastrophes;
- **Notant** que les États Membres de la CBI sont également des États Membres de la FAO;
- **Considérant** que la cohérence et la coopération entre la FAO et la CBI permettront d'améliorer la capacité des deux organisations à remplir leurs missions;

- **Reconnaisant** que la principale raison pour laquelle la chasse à la baleine est menée aujourd'hui est de fournir de la nourriture;
- **Reconnaisant** le potentiel de conflit entre les objectifs qui sont : **(a)** la réalisation d'augmentations durables de la production halieutique afin de fournir de la nourriture ; et **(b)** la protection de l'environnement naturel;

EN CONSÉQUENCE, LA COMMISSION,

- **Déclare** que tous les peuples ont le droit d'accéder à la nourriture;
- **Prie instamment** les États Membres de tenir compte de la nécessité de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition lorsqu'elle formule des propositions pour modifier l'Annexe;
- **décide** de prendre en compte la nécessité de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition lors de la prise de ses décisions.